

© public domain

© Michaël Bemelmans/CC BY 2,5

Jeu de photos

HISTOIRES DE MIGRANTS ET DE RÉFUGIÉS

Update juli 2024



OBJECTIFS

- Les élèves comprennent pourquoi certains migrants ont droit à une protection internationale et d'autres pas.
- Les élèves comprennent mieux les raisons pour lesquelles les gens migrent.
- Les élèves réalisent que la migration et l'exil est un phénomène intemporel.



PUBLIC CIBLE

1er, 2ème et 3ème degrés de l'enseignement secondaire



MÉTHODE

Les élèves réfléchissent aux raisons pour lesquelles les gens migrent, à l'aide de photos de célébrités issues de la migration. L'enseignant note ces raisons au tableau. Les élèves découvrent ensuite les critères qui font que certains migrants ont droit à une protection internationale et d'autres pas.



DURÉE

20 minutes environ (selon le nombre de photos utilisées)



MATÉRIEL

- Les photos et/ou les histoires de migrants et de réfugiés connus (ou de membres de leur famille) (voir exemples ci-dessous).
- Un tableau sur lequel noter les raisons pour lesquelles les gens migrent et dessiner les cercles.

DÉROULEMENT



CONSEIL

L'enseignant peut débiter l'activité en demandant « qui n'est pas né là où il/elle habite aujourd'hui ? » et lever lui-même la main si c'est le cas. L'objectif est de montrer aux élèves que de nombreuses personnes sont en réalité des migrants (ou des enfants de migrants) et que la thématique les concerne. L'enseignant demande ensuite aux élèves qui ont levé la main et qui désirent s'exprimer pourquoi ils ont quitté l'endroit où ils sont nés. Il peut débiter par raconter sa propre histoire afin de briser la glace.

Conseil: Veillez à un climat suffisamment sûr pour cet exercice. Par exemple, s'il y a seulement quelques élèves issus de l'immigration dans la classe, cela pourrait être inconfortable pour eux/elles d'être sous les projecteurs.

- L'enseignant demande aux élèves de réfléchir aux raisons pour lesquelles les gens migrent et de les énoncer. Il peut utiliser les photos et/ou les histoires de célébrités issues de la migration pour illustrer certaines raisons de départ et/ou aider les élèves à trouver celles auxquelles ils ne pensent pas. L'enseignant écrit les raisons citées par les élèves au tableau, en prenant soin de les classer dans deux colonnes. Les raisons qui ne donnent pas droit à une protection internationale dans la colonne de gauche et les raisons qui donnent droit à une protection internationale dans la colonne de droite (voir cercles ci-dessous).

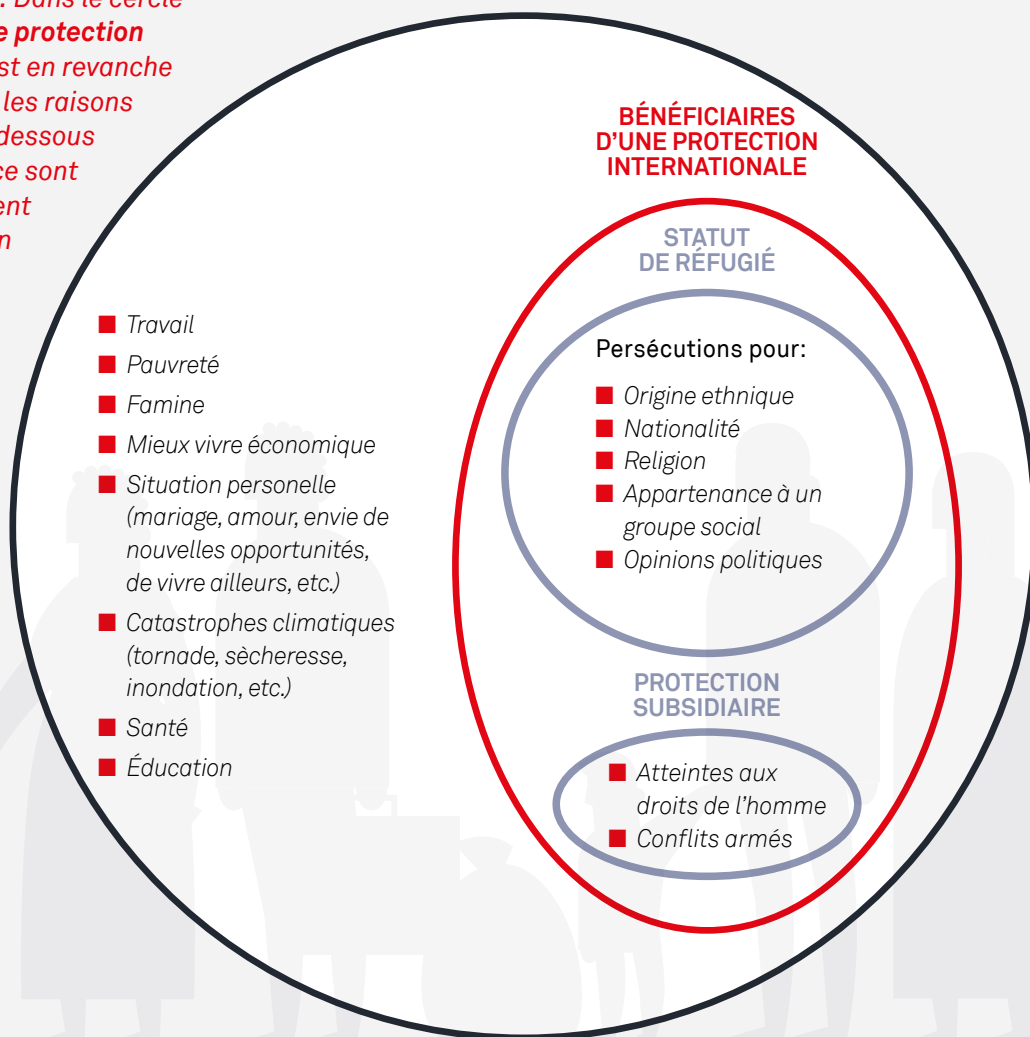
■ Lorsque les élèves ont cité suffisamment de raisons de départ, l'enseignant trace un grand cercle autour de toutes les raisons de départ et un plus petit cercle autour des raisons de départ qui donnent droit à une protection internationale. Il demande aux élèves quel serait le titre de ces deux cercles.

Remarque : en fonction du niveau du groupe, l'enseignant peut choisir de dessiner deux petits cercles supplémentaires et d'ainsi distinguer les deux types de protection internationale (le statut de réfugié reconnu et la protection subsidiaire). Si ces notions vous semblent trop compliquées, nous vous conseillons de ne pas aborder cette distinction. L'essentiel dans cette activité est que les élèves comprennent que pour bénéficier d'une protection internationale, il faut répondre à des conditions strictes définies dans la loi.

■ Lorsque les élèves ont trouvé le titre des cercles, l'enseignant clarifie les termes à l'aide des définitions reprises ci-dessous, en expliquant bien que le terme « migrant » englobe toutes les raisons de départ (grand cercle) alors que le terme « bénéficiaire d'une protection internationale » ne désigne que la personne qui a obtenu le statut de réfugié reconnu ou la protection subsidiaire (petits cercles) pour des raisons spécifiques reprises dans la loi. Le statut de réfugié est établi dans la Convention de Genève de 1951. Le statut de protection subsidiaire a quant à lui été introduit en Belgique, le 10 octobre 2006, sur base d'une directive de l'UE de 2004 obligeant les États à introduire ce statut de protection supplémentaire.

Les cercles tels qu'ils doivent être dessinés au tableau. Dans le grand cercle peuvent apparaître beaucoup d'autres exemples de raisons de départ. Dans le cercle « **bénéficiaires d'une protection internationale** », il est en revanche essentiel que seules les raisons de départ notées ci-dessous soient reprises, car ce sont les raisons qui donnent droit à une protection internationale selon la loi.

MIGRANTS



UN MIGRANT

Quelques termes

Un migrant est une personne qui a quitté sa région ou son pays pour aller vivre ailleurs, soit **de manière temporaire**, soit **de manière durable**. On peut migrer **volontairement** (pour étudier ou travailler, parce que l'on s'est marié, par envie de vivre ailleurs, pour se construire un avenir meilleur, etc.) ou **involontairement** (à cause de la guerre, parce que l'on est persécuté, parce que nos droits humains ne sont pas respectés). Cette définition englobe toutes les raisons de départ. Elle inclut aussi bien les ressortissants français qui s'installent en Belgique pour le travail que les personnes qui fuient leur foyer à cause de la guerre par exemple.



BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE

Un bénéficiaire d'une protection internationale est une personne qui a obtenu la protection d'un pays autre que le sien parce que sa vie ou sa liberté était menacée et que son propre pays n'était pas en mesure de la protéger pour diverses raisons : pays en guerre, aux mains d'un dictateur ou encore lui-même à l'origine du danger (par exemple si l'homosexualité y est punissable). Tout migrant a le droit d'introduire une demande de protection internationale. Il devient alors demandeur de protection internationale (anciennement demandeur d'asile) jusqu'à ce que la protection lui soit accordée ou refusée.

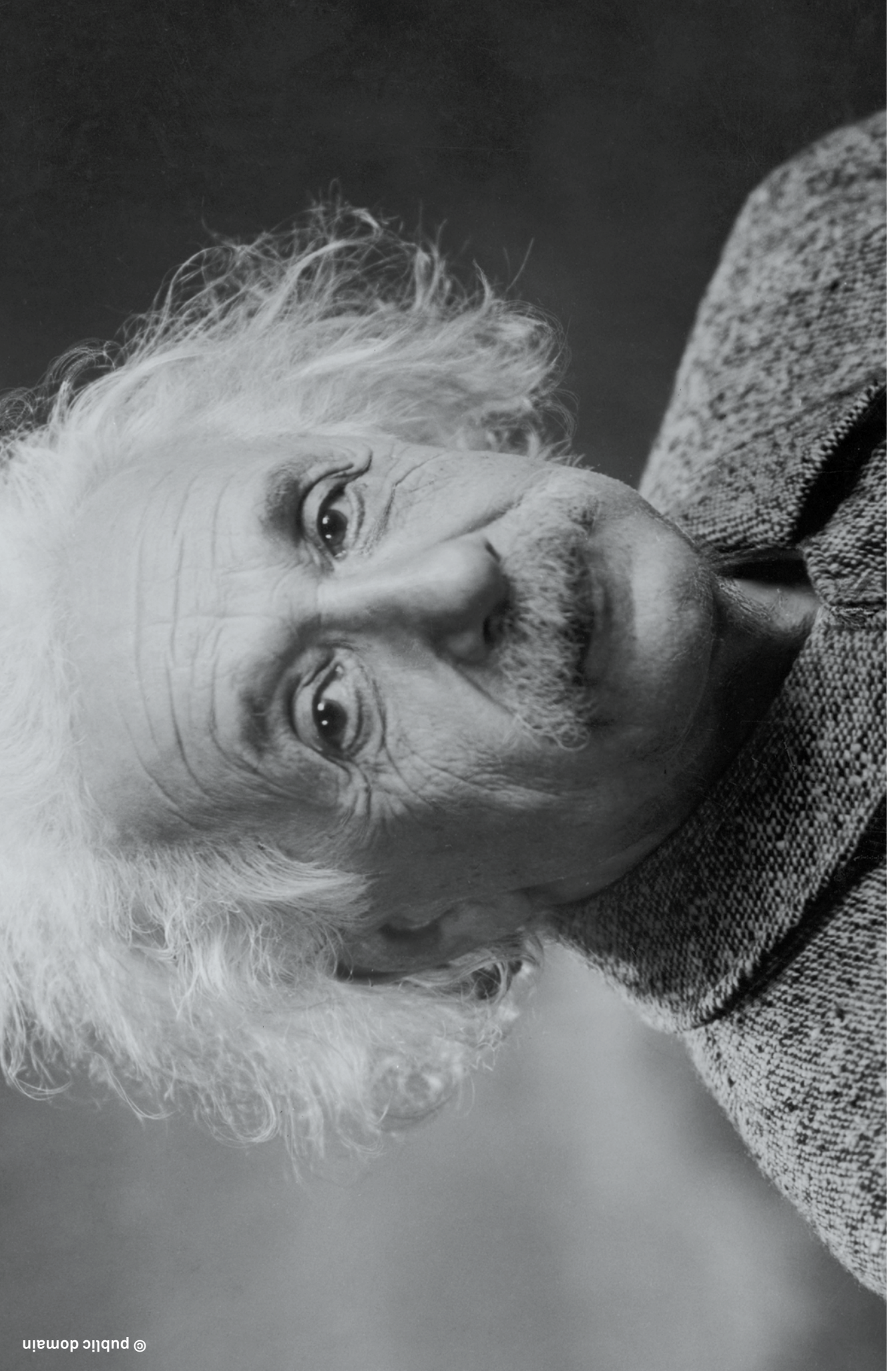
Il existe deux types de protection internationale :

- 1 **Le statut de réfugié:** Une protection accordée lorsque la vie, la liberté ou la dignité d'une personne est menacée en raison de son origine ethnique, de sa nationalité, de sa religion, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Il s'agit d'une menace personnelle. Cette protection s'appelle **le statut de réfugié reconnu**. Ce dernier a été établi dans la Convention de Genève, en juillet 1951, dans le but de protéger les millions de personnes qui avaient fui durant la Seconde Guerre mondiale.
- 2 **Le statut de protection subsidiaire:** Tandis que le statut de réfugié offre une protection face à une menace personnelle, le statut de protection subsidiaire est d'application face à une menace "collective". Ce statut vise les personnes qui ne remplissent pas les conditions du statut de réfugié de la Convention de Genève, mais qui ont néanmoins besoin d'une protection en raison d'une menace encourue par les civils dans leur région, par exemple en raison d'un conflit armé.

Pour plus d'informations sur le statut de réfugié reconnu ou la protection subsidiaire, consultez la fiche « Informations générales ».

Un bénéficiaire d'une protection internationale est donc toujours un migrant, mais un migrant n'est pas forcément toujours un bénéficiaire d'une protection internationale.





Albert Einstein

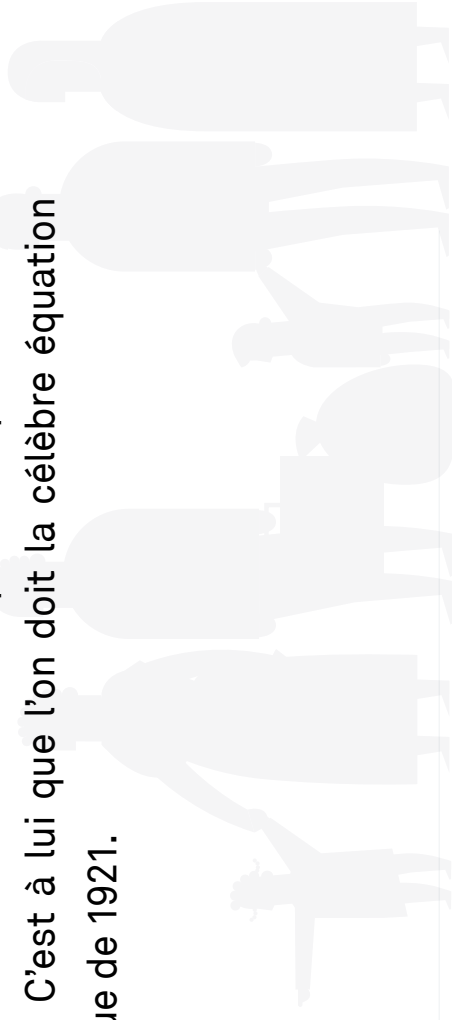
ALLEMAGNE, 1879 – ÉTATS-UNIS, 1955



raison de départ = menacé en raison de son orientation religieuse

Einstein était un physicien théoricien dont les parents étaient juifs non-pratiquants.

En 1896, il renonce à la nationalité allemande et devient apatride¹ pendant un certain nombre d'années, avant d'obtenir la nationalité suisse. Suite à la montée du Parti nazi et de l'antisémitisme, il s'exile aux États-Unis où il obtient un poste de professeur à Princeton et devient citoyen américain. C'est à lui que l'on doit la célèbre équation $E=mc^2$ ainsi que le prix Nobel de physique de 1921.



¹ Une personne apatride est une personne dépourvue de nationalité et qui ne bénéficie de la protection d'aucun État.



Elio di Rupo

BELGIQUE, 1951

.....➤ PARENTS MIGRANTS

raison de départ = travail, envie de se construire une vie meilleure

Elio di Rupo est le fils de deux immigrés italiens pauvres et le plus jeune d'une fratrie de sept frères et sœurs. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Italie est frappée par une crise économique et les récoltes ne suffisent plus pour nourrir toute la famille. Ses parents décident alors de partir travailler dans les mines belges, dans le cadre de l'Accord du Charbon¹.



¹ L'Accord du Charbon est un accord conclu entre l'Italie et la Belgique qui prévoit que l'Italie fournisse à la Belgique 2000 hommes par semaine pour travailler dans ses mines et qu'en échange, cette dernière lui vende son charbon à un prix abordable.



Vincent Kompany

BELGIQUE, 1986

.....> PÈRE RÉFUGIÉ

raison de départ = menacé en raison de ses opinions politiques

Vincent Kompany est né le 10 avril 1986 à Uccle. Il est d'origine belgo-congolaise. Son père, Pierre Kompany, est né au Congo en 1947. En 1975, il est menacé de mort pour opposition au régime de Mobutu et est contraint de fuir le Zaïre. Il trouve refuge en Belgique où il est reconnu réfugié. En 1982, il obtient la nationalité belge. Il est aujourd'hui homme politique belge et a été bourgmestre de Ganshoren jusqu'en 2022.





Yusra Mardini

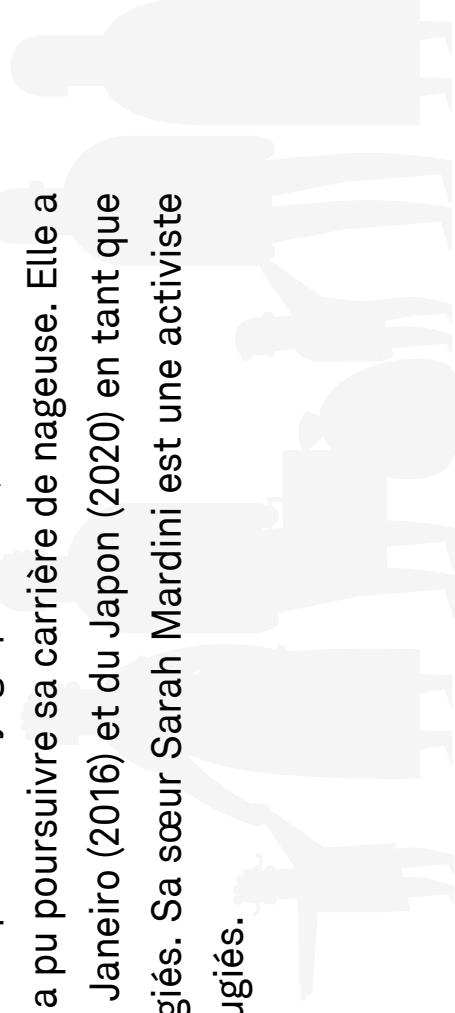
SYRIE, 1998



RÉFUGIÉE

raison de départ = la guerre

L'histoire de **Yusra Mardini** est représentée dans le film « The Swimmers ». Yusra a commencé à nager dès son plus jeune âge et a représenté la Syrie lors de compétitions internationales. La vie des Mardinis a basculé lorsque la guerre civile a éclaté en Syrie. Yusra a décidé de fuir avec sa sœur Sarah. Après un voyage périlleux, les deux sœurs ont pu s'installer en Allemagne où Yusra a pu poursuivre sa carrière de nageuse. Elle a participé aux Jeux olympiques de Rio de Janeiro (2016) et du Japon (2020) en tant que membre de l'équipe olympique des réfugiés. Sa sœur Sarah Mardini est une activiste engagée pour les droits humains des réfugiés.





Rita Ora

KOSOVO, 1990



RÉFUGIÉE

raison de départ = menacée en raison de sa nationalité et de son appartenance à un certain groupe ethnique

Rita Ora est née de parents albanais, à Pristina, la capitale du Kosovo. Elle n'a qu'un an lorsqu'avec ses parents elle doit fuir les persécutions durant les guerres de Yougoslavie. Ils s'installent à Londres où elle devient chanteuse et actrice.





Mila Kunis

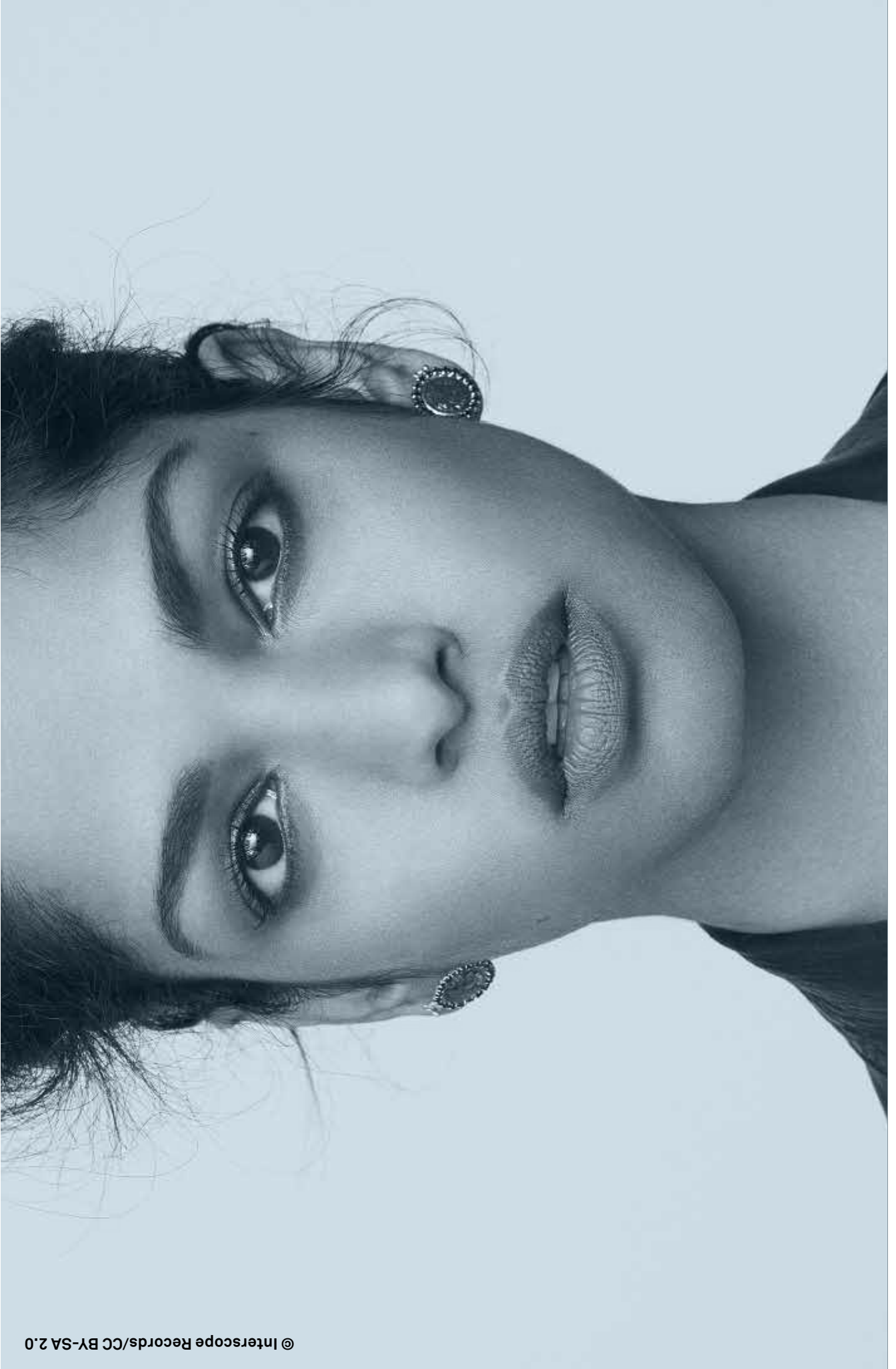
UKRAINE, 1983

.....➤ **RÉFUGIÉE**

raison de départ = menacée en raison de son orientation religieuse

Mila Kunis est d'origine ukrainienne et de confession juive. À l'âge de sept ans, elle fuit l'antisémitisme dont sa famille est victime au sein de l'ex-Union soviétique. Elle arrive aux États-Unis avec un visa de réfugiée et devient actrice.





M.I.A.

ROYAUME-UNI, 1975

.....➤ **RÉFUGIÉE**

raison de départ = menacée en raison de son orientation religieuse, de son appartenance à un certain groupe ethnique et des opinions politiques de son père

Mathangi Arulpragasam est née à Londres en 1975. Originaire du Sri Lanka, sa famille retourne s'y installer lorsqu'elle est âgée de 6 mois. En 1983, la guerre civile éclate entre la majorité cinghalaise bouddhiste et le peuple tamoul. Son père est alors à la tête d'une organisation révolutionnaire militant pour l'indépendance du territoire tamoul. Mathangi fuit le pays avec le reste de sa famille et retourne au Royaume-Uni. Elle devient célèbre dans les années 2000 sous son nom de chanteuse M.I.A qui signifie « missing in action » ou « disparue au combat ».



Mika

LIBAN, 1983



RÉFUGIÉ **raison de départ = la guerre**

Mika est un chanteur connu pour des chansons comme « Grace Kelly » et « Relax, Take it Easy ». De mère libano-syrienne et de père américain, Mika a un an lorsque sa famille fuit le Liban pour échapper à la guerre civile. Sa famille est évacuée par l'armée américaine et amenée à Chypre, puis à Paris. Il y séjourne durant 8 ans avant de partir vivre à Londres.





Beverly Jo Scott

ÉTATS-UNIS, 1959



MIGRANTE

raison de départ = envie de vivre ailleurs

Beverly Jo Scott, également connue sous le diminutif de BJ, est née en Alabama, aux États-Unis, le 15 mai 1959. Vagabonde dans l'âme, elle décide très jeune de partir sillonner les États-Unis, puis l'Europe. En 1981, elle choisit de s'installer en Belgique et y démarre sa carrière professionnelle d'auteure-compositrice-interprète. Elle a aujourd'hui la double nationalité.

